



BALANZAC



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans la période particulièrement compliquée et contraignante que nous vivons sur le plan sanitaire depuis bientôt deux ans, les rencontres annuelles et beaucoup d'animations n'ont pas pu avoir lieu encore cette année.

Cette crise a bouleversé le cours habituel de nos vies et je reste conscient des inquiétudes encore présentes auxquels chacune et chacun d'entre vous doit faire face au quotidien.

Nous sortons doucement de cette situation, je veux rester optimiste et espérer que 2022 sera une meilleure année où nous pourrons nous parler, rire, nous réunir, nous amuser dans des conditions normales, tout simplement retrouver le lien social qui nous manque tant.

Sachez que je me rends disponible pour rencontrer chaque Balanzacaise et Balanzacais qui le souhaite. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de la Mairie.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants.

Je remercie l'ensemble du Personnel Communal, les membres du Conseil Municipal, les membres des Associations qui en cette période difficile, nous apportent une aide efficace pour l'entretien de la Commune, l'accueil de la mairie, l'encadrement des enfants au sein de notre école et l'embellissement de notre environnement, tout ceci dans le respect des règles sanitaires.

Pour finir, je vous fais part de certains travaux qui ont eu lieu sur la commune :

- Remplacement des portes de la cantine,*
- Climatisation de la Mairie,*
- Remplacement du chauffage de la cantine,*
- Travaux EP parking mairie,*
- Pose poteau incendie au Maine Grolier,*
- Achat décorations de fêtes,*
- Achat matériel (échelle église, tracteur)*

Pour conclure, au nom du Conseil Municipal, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonheur, santé, amour et prospérité, afin que cette nouvelle année qui arrive soit riche en tout point de vue.

Une pensée particulière à toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher et qui se trouve diminués par des problèmes de santé.

*Le Maire
D.BERNARD*

MAIRIE

70 Route de l'Océan

17600 BALANZAC

Tél 05 46 94 72 30

Email
Site internet

mairie@balanzac.fr
www.balanzac.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Les Elus

| | | | |
|-------------------------------|----------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Monsieur Dominique BERNARD | Maire | 05 46 94 75 40 06.07.97.38.38 | sarl.bernard.dominique@orange.fr |
| Monsieur Bernard COMPAN | Adjoint | 05 46 94 70 21 06.20.23.05.16 | <u>marynard.compan@free.fr</u> |
| Monsieur Philippe DUTREUIL | Adjoint | 05 46 94 40 32 06.78.76.61.18 | <u>philippe.dutreuil@wanadoo.fr</u> |
| Madame Maryse GOMBAUD | Adjointe | 05 46 94 74 83 06.82.81.45.45 | <u>marysegombaud@orange.fr</u> |
| Madame Christelle BERNARD | Adjointe | 06.73.40.30.07 | <u>carronchristellecc@hotmail.fr</u> |

EXTRAIT DES MINUTES MUNICIPALES

Séance du 21 juin 2021

Achat du Tracteur

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'ancienneté du tracteur Massey Ferguson (05/12/2002) il est nécessaire d'investir dans un matériel neuf.

Après étude des devis et des offres de financement, Monsieur le Maire propose d'acquérir un tracteur "JOHN DEERE 6100M" auprès de la société OUEST AGRICULTURE CHARENTES pour la somme de 73 000 €HT, soit 87 600,00 € TTC. La TVA sera auto-financée sur le budget 2021 soit 14 600,00 €.

- d'assurer le financement du prix HT du tracteur (73 000,00 €) par la souscription d'un emprunt auprès de la Société John Deere Financial dans les conditions suivantes :

| | |
|------------------------------|-------------|
| - montant du financement | 73 000,00 € |
| - taux effectif global | 0,49% |
| - Durée du financement | 7 ans |
| - Frais de dossier | 110,00 € |
| - Montant 1ère annuité | 10 694,50 € |
| - montant annuités suivantes | 10 634,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'acquisition du tracteur JOHN DEERE 6100M pour la somme de 73 000,00 € HT.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame Catherine BRETOU du service de gestion comptable de la trésorerie de Rochefort. Elle nous informe que le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a évolué avec la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui remplace plusieurs primes (dont IFTS, PFR, IFT, IAT, IEMP).

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal avait mis en place l'IAT (indemnité administrative technicité). Les délibérations prises pour l'attribution de ces primes n'ont plus de bases légales.

Afin de remplacer cette indemnité, nous devons mettre en place le RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose une délibération relative à la mise en place de ce régime indemnitaire qui sera soumise au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Projet micro crèche

Monsieur le Maire informe de la visite du médecin de la PMI concernant la mise en conformité des locaux pour le projet de la micro-crèche.

Les initiatrices de ce projet souhaitent louer l'ensemble des locaux (7m2 par enfant).

La mise en conformité nécessite :

- Le remaniement total de l'électricité,
- La surélévation des poignées de portes,
- La mise en place de sol souple dans toutes les pièces,
- Deux sanitaires de 10m2,
- Changement des ouvertures extérieures (avec obligation d'oscillo-battant),
- Anti-pince doigts à chaque ouverture,
- Sécuriser l'armoire électrique,
- Mise en place de chauffages spéciaux,
- Ventilation des locaux (contrôle de la qualité de l'air),
- Plafond coupe-feu à l'étage,
- Pose de plaques en mousse sur les terrasses,
- Clôture extérieure.

Monsieur le Maire a proposé de demander des devis afin de chiffrer les travaux.

Police Municipale

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion à la Mairie de Nancras concernant la mise à disposition d'agents de police municipale par la Mairie de Saujon. Pour 11 heures par semaine il est demandé 14 000 € annuels à la collectivité.

L'assemblée délibérante pense que c'est une dépense excessive pour la commune et que 3 heures par semaine pourraient suffire.

Stationnement interdit route de la Moulinette

Monsieur Philippe DUTREUIL signale que les panneaux de stationnement interdit sont mal placés et qu'il serait plus judicieux de les mettre à chaque extrémité du village. De ce fait, tous les administrés seront soumis à la même réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition.

Séance du 9 juillet 2021

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion du Conseil n'a pu avoir lieu.

Séance du 19 juillet 2021

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de compléter l'accord du devis Renaud-Belot pour l'acquisition du columbarium et de la table du jardin des souvenirs, à savoir l'option des 12 plaques à graver pour un montant de 396 €.



Acquisition de bornes piétonnières réfléchissantes rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Sébastien POCH de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge qui va lui faire passer un devis de balise et que cet achat pourra être passé sur notre budget voirie de la Communauté.

L'assemblée signale qu'il serait nécessaire de poser des panneaux indiquant le sens de priorité de circulation.

Tarifs location des salles

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles municipales ceux-ci seront applicables au 1er septembre 2021.

Petite Salle

| Location | Tarifs Commune | Tarifs Hors Commune |
|--------------------------------|----------------|---------------------|
| 1soirée ou | | |
| 1 après-midi | 70,00 € | 95,00 € |
| 1 journée | 110,00 € | 155,00 € |
| 2 jours | 152,00 € | 217,00 € |
| Associations | | |
| Commune | 20,00 € | 95,00 € |
| Location armoire à vaisselle : | | 50,00 € |
| Location partielle vaisselle : | | 20,00 € |

Grande Salle

| Location | Tarifs Commune | Tarifs Hors Commune |
|-----------|----------------|---------------------|
| 1 journée | 230,00 € | 300,00 € |
| 2 jours | 360,00 € | 483,00 € |

Associations commune (manifestations non payantes) :

- 35,00 €

Associations commune (manifestations payantes) :

- 206,00 €

Associations hors commune

- 260,00 €

Tarif location du lave vaisselle :

- commune 45,00 €

- hors commune 55,00 €

- assoc. communale 20,00 €

Séance du 19 octobre 2021

Remboursement caution EURL de la Terre à la Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAILLET gérant de l'EURL de la terre à la pierre a quitté le local commercial du 1 rue de la Beloterie le 30 septembre 2021. Au vu de l'état des lieux du local, la caution de 1000 € doit lui être remboursée.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de la caution.

Virement de crédits :

Investissement

Dépenses - Article 165 Dépôt et cautionnement : 1000 €

Recettes - Article 165 Dépôt et cautionnement : 1000 €

Remplacement coffret éclairage public à la Moulinette

En raison de la détérioration du coffret du poste d'éclairage public de la Moulinette impasse du Verger, il est donc nécessaire de le remplacer. Le devis du SDEER s'élève à 560.58 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Groupe 1 : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (fonction secrétaire de mairie)

Montant indemnitaire annuel mini fixé par la collectivité : 3 627,24 €

Montant annuels mini réglementaire par grade : 11.340,00 €

Groupe 2 : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Montant indemnitaire annuel mini fixé par la collectivité : 3 327,24 €

Montant annuels mini réglementaire par grade : 10 800,00 €

Groupe 3 : Adjoint technique (fonction cantinière)

Montant indemnitaire annuel mini fixé par la collectivité : 600,00 €

Montant annuel mini réglementaire par grade : 10 800,00 €

Adjoint technique (aide cantine et ménage) :

Montant indemnitaire annuel mini fixé par la collectivité : 480,00 €

Montant annuel mini réglementaire par grade : 10 800,00 €

Adjoint technique contractuel (service espaces verts) :

Montant indemnitaire annuel mini fixé par la collectivité : 1 200,00 €

Montant annuel mini réglementaire par grade : 10 800,00 €

Convention adhésion PAYFIP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFIP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique).

Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les services scolaires, périscolaires, etc...

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif PayFIP à compter 1er décembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFIP Titre ou PayFIP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Attribution n° de rue

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

Parcelles ZS127 et 128 (PRIVAT Immobilier) au 24 et 26 rue de Cabinet.

Parcelles B1455 et 1459 (SCI BJA Immo) au 12A et 12B route de Corme Royal.

Parcelle B1394 (GOURIVEAU et PERONNAUD) au 2 rue du Bois Jean Gou.

Requalification subvention collège André Albert

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 60 € a été attribuée en 2019 au collège André Albert et en raison des mesures sanitaires, celle-ci n'a pas été utilisée.

Il est donc nécessaire de requalifier cette subvention pour de nouveaux projets pédagogiques en cours ou à venir, ou nous demandons le remboursement. Le Conseil Municipal décide de laisser la subvention au collège qui pourra l'utiliser dans le cadre de nouveaux projets.

Demande de Monsieur CARBONNEAU Jean-Pierre

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CARBONNEAU qui sollicite la pose d'un éclairage public au 42, route des Boutaudières car il précise que l'éclairage du 38 route des Boutaudières n'est pas suffisant.

Le Conseil Municipal propose de vérifier sur place la demande de Monsieur CARBONNEAU afin d'évaluer la nécessité de cette installation.

Demande de subvention - Projet poney école de Balanzac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Laetitia PERRET, Directrice de l'Ecole de Balanzac. Dans le cadre d'un projet pédagogique (à la découverte sensorielle du poney) elle souhaite emmener les enfants de l'école maternelle au centre équestre de Balanzac et pour cela elle sollicite une subvention auprès de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal pense qu'il serait plus judicieux de présenter cette demande au SIVOS Seudre Saintonge qui finance déjà d'autres activités de ce type sur les autres écoles.

Demande travaux de l'école

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la Directrice qui sollicite les travaux suivants :

Ombrage du jardin (achat de tonnelles 600 € à 700 € la tonnelle).

Aménagement d'un local dans le garage derrière la salle de motricité.

Programmation plages horaires de la chaudière.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

Horaires ETE (du 1^{er} avril au 30 septembre)

| | | |
|----------|------------|-------------|
| Lundi | FERMEE | 14 h à 18 h |
| Mardi | 9 h à 12 h | 14 h à 18 h |
| Mercredi | 9 h à 12 h | 14 h à 18 h |
| Jeudi | FERMEE | FERMEE |
| Vendredi | 9 h à 12 h | 14 h à 18 h |
| Samedi | 9 h à 12 h | 14 h à 18 h |

Horaires HIVER (du 1^{er} octobre au 31 mars)

| | |
|----------|-------------|
| FERMEE | 14h à 17h |
| 9h à 12h | 14h à 17h |
| 9h à 12h | 14h à 17h |
| FERMEE | FERMEE |
| 9h à 12h | 14h à 17h |
| 9h à 12h | 14h à 17h30 |

Carte Nationale d'Identité

Les demandes ou renouvellements de cartes Nationales d'Identité sont à effectuer auprès de la Mairie de :

Pont l'Abbé d'Arnoult 05 46 97 00 19 ou **Saintes 05 46 92 34 45 - Sur rendez-vous.**

Nouveaux Arrivants

Les familles s'installant sur la commune sont priées de bien vouloir se signaler auprès de la Mairie.

Raticide

La Mairie distribue gratuitement du raticide, les sachets sont à retirer en Mairie aux jours et heures d'ouverture. Chaque foyer a droit à un sachet par trimestre.

Poches Jaunes

Les poches jaunes pour le tri sélectif sont à retirer en mairie pour les foyers ne disposant pas de containers prévus à cet effet.

Collecte des ordures

La collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes a lieu le vendredi matin, veuillez déposer vos containers la veille au soir à partir de 19h.

Vous êtes priés de bien vouloir rentrer vos containers après la collecte et ne pas les laisser sur les bas-côtés pour des raisons de sécurité.

Collecte des piles usagées

Nous vous informons qu'il est possible de déposer à la mairie vos piles usagées. Des distributeurs sont à votre disposition dans l'entrée du secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Horaires de tonte

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30** ; Les samedis **de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00** ; Les dimanches et jours fériés **de 10h00 à 12h00.**

Papier et Verre

Les collecteurs sont situés Route des Roseaux.

Vitesse excessive

Nous sommes de plus en plus confrontés à des problèmes de comportement d'usagers de la route dans la traversée de nos bourgs.

Pour faire ralentir ces automobilistes indéliques, la commune va solliciter auprès de la gendarmerie nationale la multiplication des contrôles radars.

Une étude d'aménagements de panneaux visant à réduire la vitesse à 30 km/h dans certains villages sera menée.

Entretien des routes départementales à l'intérieur d'une agglomération

L'entretien d'une route départementale incombe au département. Mais c'est le maire qui assure la police de la circulation et qui est chargé de la sûreté et de la commodité du passage sur ces voies dans la traversée de sa commune. Il y a donc deux autorités différentes sur les voies départementales traversant une agglomération.

Stationnement

Le Maire dispose de pouvoirs de police l'autorisant à restreindre et à réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de sa commune (art L.2212-2 et suivants du CGCT). Il a donc pouvoir sur les voies publiques et privées ouvertes au public. La loi impose au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune et notamment de veiller à la commodité du passage dans les rues, et voies publiques. Il peut interdire le stationnement sur la voie publique.

Il est donc **obligatoire de rentrer son véhicule sur sa propriété afin d'éviter toute gêne à la circulation.**

Un arrêté de stationnement va être prochainement pris concernant :

La rue du Quai et la route de la Moulinette.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - ELECTIONS LEGISLATIVES



ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les dimanches 10 et 24 avril 2022

ELECTION LEGISLATIVES

Les dimanches 12 et 19 juin 2022

Pensez à venir au secrétariat vous inscrire
sur les listes électorales
Ou par internet sur le site « service public »

Dans les deux cas, remplir le CERFA
N°12669*01 et joindre :

- Un justificatif de domicile de - de 3 mois
(électricité, téléphone, impôt)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en
cours de validité.

Les électeurs pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne sur
www.maprocuration.gouv.fr ;

Les policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se
présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement
des procurations sera considérablement réduit ;

Les services communaux, pour lesquels le traitement des procurations sera dématérialisé et
simplifié.

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre
demande en ligne et
**conservez le numéro de
référence de dossier**



2

Rendez-vous en
commissariat ou en
brigade de gendarmerie
pour valider votre
procuration, **muni(e)
de votre numéro de
référence et d'une
pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation
de votre procuration
par courriel



4

Prévenez la personne à qui
vous donnez procuration



CELEBRATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

11 novembre 2021, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France Combattante au Mont Valérien. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.



L'ÉGLISE SAINTE MADELEINE EN SAINTONGE



La charpente date de 1858. Le Beffroi a été fait par Mrs GILLARD et fils, charpentier. Il fut renforcé sur les côtés par M. DRUGEON Henri en 1916 et sur les faces AV et AR par les ETS BODET en 1989 lors de l'électrification de la cloche. La couverture en ardoises fut refaite dans les années 60, puis remise à neuf du clocher avec sa repose en septembre 1993.

La cloche a été bénite en 1874 par M. André GRIMARD curé de Corme-Royal. Elle a eu pour parrain M. Pierre BAUDRIT, adjoint, et pour marraine Mme Marguerite LATREUILLE, assistés de M. TÉTAUD François, maire.

UN DISTILLATEUR A VOTRE DISPOSITION



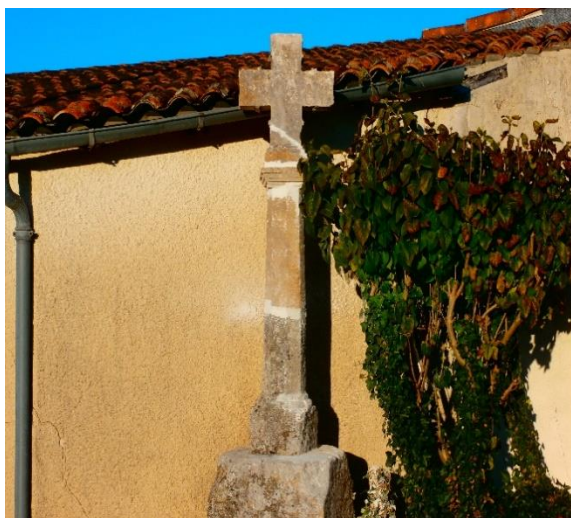
Monsieur Georges MAGNY (tél : 06.31.57.43.55), distillateur ambulant, domicilié à BREUIL LA REORTE, installera son matériel derrière la Mairie de BALANZAC, dans le terrain de l'atelier municipal les deux premières semaines du mois de janvier 2022.

LES NOUVELLES DU 2^{ème} SEMESTRE 2021

Destruction cabanon pour mise en place du columbarium



Remise en état croix du calvaire



Entretien Massif Brigades Vertes



Plantation Halloween Ecole



Acquisition Tracteur





LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ Financements privés :.....280 M€ (86%)
- ✓ Financements publics :.....46 M€ (14%) dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €



Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :



Facilitez le déploiement de la fibre

La fibre optique arrive sur votre commune

L'égagement des plantations est indispensable à son déploiement

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier.

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet.

Il appartient aux propriétaires de réaliser l'égagement des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications. Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un égagement conforme aux normes de sécurité.

Au besoin, l'opérateur des travaux missionné par Charente-Maritime THD peut procéder à l'égagement des plantations gênantes au frais du propriétaire, conformément à l'article L.51 du code des postes et communications électroniques.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes.

Vous serez informé directement par courrier par Charente-Maritime THD (via son partenaire Techni-Vert) pour vous prévenir des parcelles concernées par des élagages.

1/ Soit de faire les travaux par vous-même.

2/ Soit le faire faire par un professionnel de votre choix.

3/ Soit de le confier à Charente-Maritime THD dans les conditions avantageuses du devis qui sera fourni à notre courrier. Contact : contact.ctmd@charentemaritimetreshautdebit.fr.

REGLEMENTATIONS ET DROITS DES CITOYENS



Plantations (haies, arbres, arbustes...)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin

Distance par rapport au terrain voisin

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

À noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

-Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

-Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Branches

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.

Cueillette

Plantation appartenant au voisin

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété.

En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.



Evacuation des déchets (ordures ménagères, déchets industriels, encombrants, déchets divers)

L'évacuation des déchets doit être réalisée régulièrement pour de bonnes conditions d'occupation d'une habitation, d'un logement, d'un site artisanal ou agricole.

Pour évacuer les déchets, plusieurs possibilités existent :

- ramassage par un service de collecte,
- apport volontaire dans une déchetterie ou bornes de collecte.

L'accumulation de déchets autour d'une maison, dans un bâtiment ou ses abords peut constituer non seulement une source de nuisances pour les populations voisines (odeurs nauséabondes, aspect visuel,...), mais peut aussi générer un risque sanitaire (prolifération de vecteurs infectieux tels que vermines et rongeurs) et augmenter les risques d'incendie ou d'accident (chutes, blessures, morsures d'animaux...).



Les bruits

Rappel : L'utilisation des tondeuses, débroussaileuses, tronçonneuses et autres engins à moteur est autorisée les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ; les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



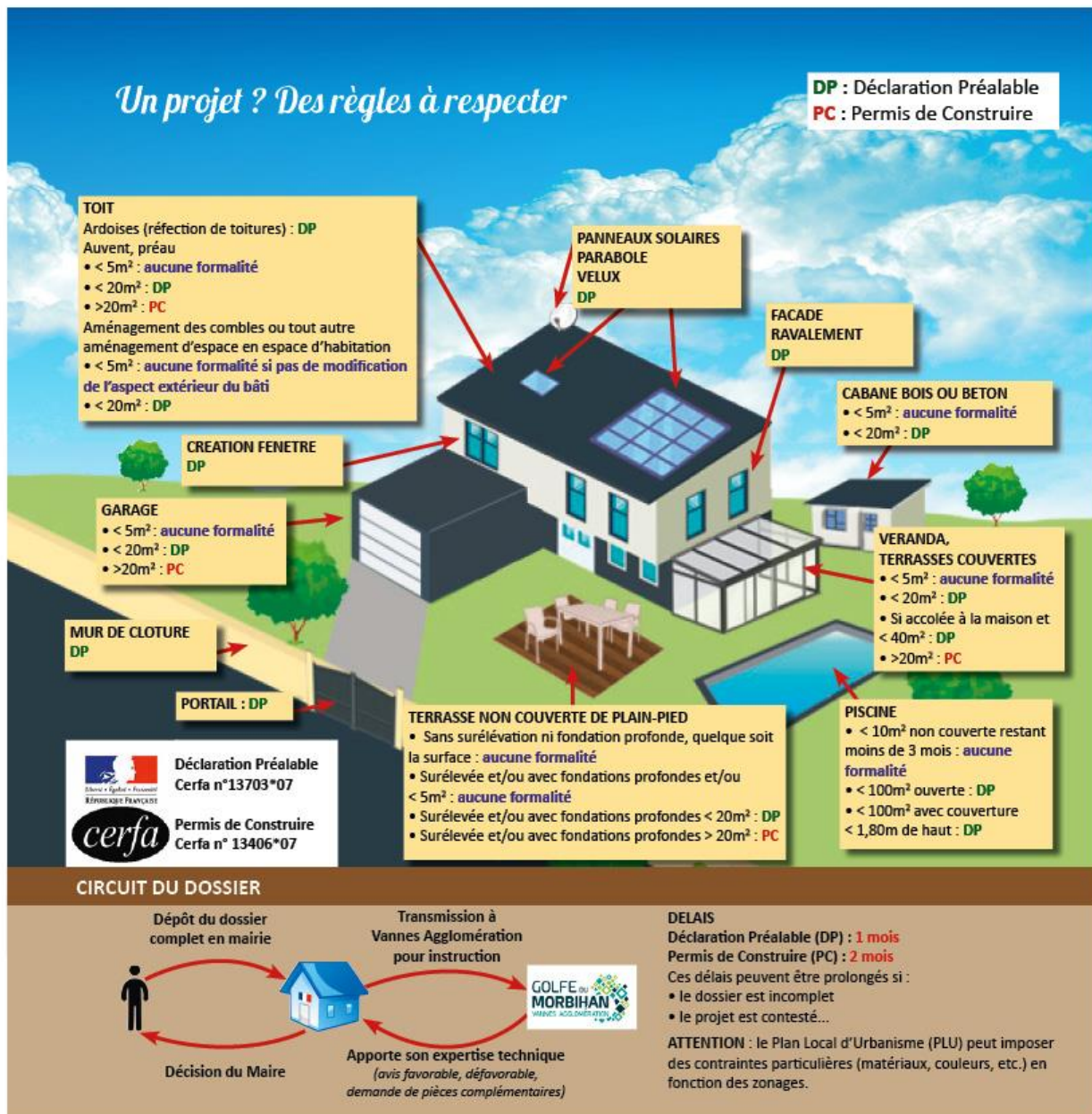
Ecobuage

La municipalité est en mesure de délivrer une autorisation d'incinération des déchets verts pour les particuliers. Cette pratique sera autorisée lorsque vous serez dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de votre jardin vers une déchetterie. Pour toute incinération des déchets verts, merci de vous rendre en Mairie afin de compléter et signer la demande d'autorisation municipale.

URBANISME ET REGLEMENTATIONS

La Mairie reste le guichet unique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Elles doivent être adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie. Pour tout renseignement sur les formalités à accomplir, les procédures et les délais : vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur www.service-public.fr.

Avant le dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme, le service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge peut vous apporter une analyse réglementaire. Prenez rendez-vous au 05.46.95.47.95.

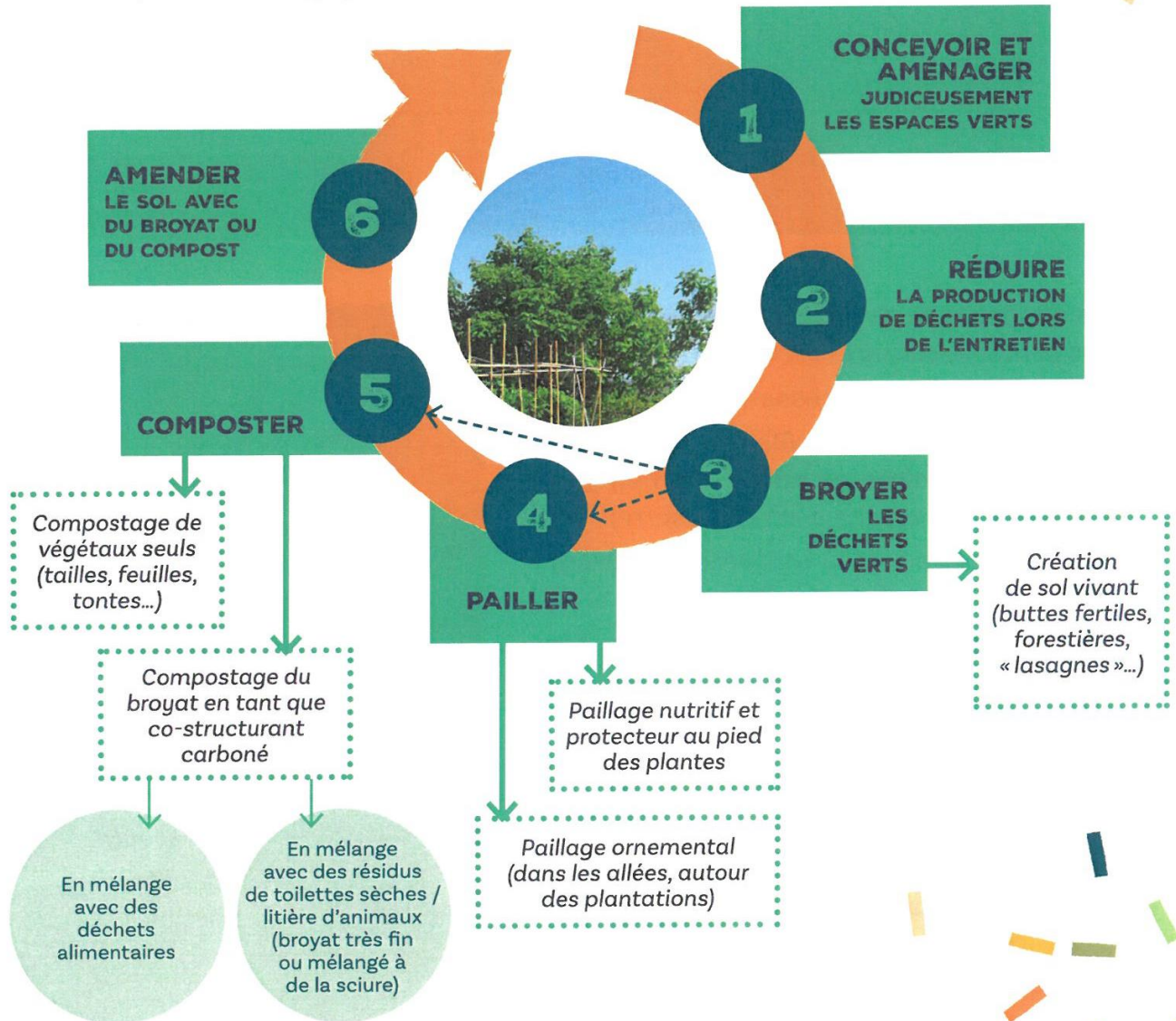


DEMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

UNE LOGIQUE CIRCULAIRE POUR LES DÉCHETS VERTS

Le principe de la « gestion intégrée » des déchets verts est de limiter la production végétale ET d'utiliser les résidus sur place pour un retour au sol, dans une logique circulaire.



LES BÉNÉFICES DU RETOUR AU SOL DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX



RÉDUIT
L'ARROSAGE



PROTÈGE
LE SOL



EFFET
VISUEL



RÉDUIT LES
ADVENTICES



AMENDE
LE SOL



STRUCTURE ET
AÈRE LE SOL

- >> FICHE 1 Le broyat de végétaux, une ressource précieuse pour les parcs et jardins
- >> FICHE 2 Comment produire son broyat ?
- >> FICHE 3 L'art de pailler avec du broyat
- >> FICHE 4 Les résineux, une mauvaise réputation injustifiée
- >> FICHE 5 Ressources documentaires

FICHE 3

L'ART DE PAILLER AVEC DU BROYAT

CONSEILS SUR LE BROYAGE PAILLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le paillage est l'utilisation du broyat la plus « naturelle » dans un parc ou un jardin, mais encore faut-il connaître les règles d'usage.

1

QUAND ET POURQUOI PAILLER ?

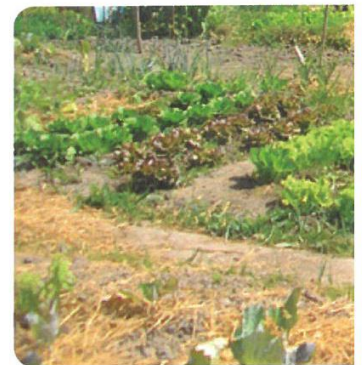
Le paillage est bénéfique toute l'année.

Il assure une protection physique contre les fortes précipitations, l'érosion par le vent et le dessèchement par le soleil.

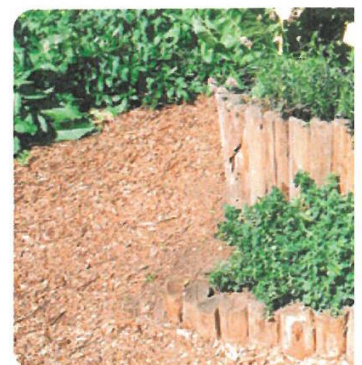
Il évite la formation par les gouttes de pluie d'une croûte « de battance », compacte et imperméable (effet engendré aussi par certains paillages synthétiques).

RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES SAISONS :

- **Au printemps**, quand le sol a commencé à se réchauffer. Ne pas pailler un sol gelé ou très humide. Attendre une dizaine de jours après la plantation de jeunes plants, pour leur laisser le temps de se développer davantage et être plus résistants aux éventuelles attaques de ravageurs (limaces, rongeurs...)
- **En été** pour limiter l'évaporation.
- **En automne**, sur un sol encore chaud, pour le protéger du froid de l'hiver.



Paillage au potager
- © Photo A Fleur de Pierre



Paillage d'un jardin pédagogique
- © Photo GESPER

2

COMMENT PAILLER ?

- Préparer le sol en le grattant un peu et en désherbant manuellement ou mécaniquement (y compris racines et rhizomes). On peut découper et laisser sur place les végétaux arrachés s'ils ne sont pas montés en graines.
- Une épaisseur de broyat de 5 cm est l'usage, mais on peut s'arrêter à 2-3 cm si les matières sont riches en lignine ou humides, ou aller jusqu'à 10-15 cm si les matières sont plutôt cellulosiques et sèches.
- Éviter de couvrir le collet des plantes (partie intermédiaire entre les racines et la tige qui sort du sol).
- Ne pas tasser le paillis.
- Arroser avant et après le paillage, notamment si le sol est sec... mais laisser sécher les tontes avant de les épandre !

INFO

L'épaisseur de broyat dépendra de la durée de vie souhaitée du paillis selon son usage : temporaire ou «permanent» (> voir page 3)
À savoir que la vitesse de décomposition est fonction :

- **de la nature du broyat :** issu de branches en hiver, de rameaux verts, de fleurs sèches, de feuilles mortes, de tailles de persistants ou de résineux...
- **et de la météo :** la pluie et les températures chaudes augmentent la vitesse de décomposition !

PAILLAGE EN ENFOUISSEMENT

Éviter d'enfourer le broyat ? Pas forcément !

Gérard DAUMAS, agriculteur-maraîcher à Mane (04), utilise depuis 2005 le broyat de déchets verts qu'il produit avec les tailles apportées sur son exploitation par les professionnels d'entretien d'espaces verts. Pour les besoins de structuration et amendement de son sol, il privilégie l'enfouissement du broyat (profondeur de 10 cm) au paillage, aussi bien pour les céréales que pour les légumes. Cela lui a permis d'accroître la teneur en matières organiques du sol de 1 à 3 % en 10 ans et de réduire les besoins d'irrigation (1 mois de réserve supplémentaire).

RECOMMANDATIONS

- Le paillis peut durcir et former une croûte imperméable, souvent parce qu'il est trop tassé. Or il faut que l'air et l'eau puissent le traverser → *le remuer, éventuellement le mélanger à d'autres végétaux broyés plus grossièrement.*
- Si le broyat est humide → *préférer des fines couches (moins de 2 cm) pour éviter les fermentations anaérobies toxiques.*
- Astuces anti-mollusques ! Les animaux sont naturellement attirés sous les

paillis car il y fait bon et humide. Si limaces et escargots posent problème (potager...) → *éviter d'épandre des paillis verts et tendres appréciés des mollusques. On peut aussi les repousser avec des aiguilles de pin ou des brisures de coquilles d'œufs.*



Barrière de résineux anti-ravageurs protégeant de la mâche - © Photo Croq'Jardin

INFORMATIONS GENERALES



Le Secteur Jeunesse accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires, tous les mercredis et quelques soirées. Les animateurs élaborent le programme des activités en collaboration avec les jeunes, les aident à développer leur projet de séjour, d'échange. Cette démarche de projet sur le long terme relève d'une réelle volonté d'associer les jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur projet et adultes responsables.

Place Eugène Bézier - BP 23 - 17250 Saint-Porchaire
- 05.46.95.47.93 - 06.23.28.04.15.



15 Rue Saint-Eutrope, 17100 Saintes 05 46 97 49 50

La Mission locale de Saintes un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé. Un conseiller de la Mission locale de Saintes vous aide dans l'élaboration de vos projets, votre recherche d'emploi, de formation, et l'accès à vos droits.

En lien avec les partenaires locaux, la Mission locale de Saintes apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes, aussi bien dans les domaines de l'emploi et de la formation, que dans ceux de la mobilité, du logement, de la santé, des loisirs ou des ressources.



Préparez l'été de vos enfants avec Horizon Vacances Jeunesse. 76 super séjours en France et à l'étranger pour les charentais-maritimes de 6 à 16 ans.

Activités, dates, tarifs et contacts de réservation <https://la.charente-maritime.fr/jeunesse/colonies-vacances>



Le recensement est obligatoire. Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans sont concernés.

Pourquoi : Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrits d'office sur les listes électorales.

Deux possibilités s'offrent à vous :

Par internet sur www.service-public.fr.

A la Mairie de votre domicile avec pièce d'identité et livret de famille.

Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.



Vous êtes jeune diplômé de l'enseignement professionnel ? Suivi par une mission locale ou en service civique en Nouvelle-Aquitaine ? Passez votre permis de conduire sans vous ruiner et multipliez vos chances d'accès à l'emploi ! Pour les jeunes les plus précieuses qui s'engagent vers une insertion professionnelle, la Région Nouvelle-Aquitaine propose une aide au financement du Permis B. Découvrez comment en bénéficier !

Pour qui ?

Pour bénéficier de l'aide au financement du permis de conduire B proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine, vous devez répondre aux quatre critères suivants :

- être âgé de 17 à 25 ans révolus,
- être issus d'une formation de niveau IV ou infra,
- répondre à certaines conditions de ressources,
- être engagé vers une insertion professionnelle.

Informations : www.aidepermisdeconduire.fr



Qu'est-ce que le « pass culture » ?

Le « pass culture » est un dispositif afin de permettre aux jeunes de 18 ans d'accéder à l'offre culturelle la plus riche et la plus diversifiée. C'est une application géolocalisée et gratuite qui propose une liste d'activités culturelles et artistiques à proximité du lieu où vous vous trouvez ainsi que des offres numériques. Vous pouvez sélectionner l'activité de votre choix et la réserver depuis l'application. Un crédit de 300 euros utilisable pendant 24 mois est ouvert à cet effet dès que vous avez 18 ans. Un plafond de 100 euros est fixé pour la réservation des offres numériques.

L'objectif : permettre aux jeunes d'avoir accès à leur majorité à une très large offre culturelle et de découvrir de nouvelles activités culturelles sans être bloqués par le coût de ces activités.

Le « Pass Culture » va être étendu à partir du 1er janvier aux adolescents de plus de 15 ans.

Les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans. Il sera également renforcé par des financements en classe à partir de la quatrième.

INFORMATIONS GENERALES



Venez partager avec votre (ou vos) enfant(s) les activités, les jeux, les temps d'échange avec les autres mamans et les autres enfants ! Lieu d'Accueil Enfants Parents, GRATUIT, ouvert tous les mardis en période scolaire de 9h à 12h pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte responsable. Ce temps est encadré par des bénévoles et des professionnels. c'est un temps d'accueil, de rencontre

le local est situé dans la maison de l'enfance rue du collège (après les deux gymnases de Saint-Porchaire).
Saint-Porchaire LAEP 05.46.93.66.99.



Pour Balanzac

Dutreuil Bénédicte - Tél : 06.81.80.52.55
Faucher Stéphanie - Tél : 05.46.96.24.72
Mallet Aurélie - Tél : 06.60.21.61.52
Seguin Sylvie - Tél : 06.29.25.72.01
Wisniewski Sandrine - Tél : 06.62.55.58.14



Un lieu d'accueil et d'informations pour vous parents sur les modes de garde.

Un lieu d'accueil et de formation pour les assistants maternels et tous ceux qui souhaitent le devenir.

Des ateliers d'éveil gratuits pour les assistants maternels et les enfants qu'elles accueillent.

Pour + d'infos : Sylvie Papillon et Aline Cassier - Responsables Relais Assistants Maternels - Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège - BP7 - 17250 Saint Porchaire - Tél : 06.01.05.10.94 - 06.14.96.58.97.

ram@coeurdesaintonge.fr



Collecte sur RDV SAUJON La Salicorne - 2 route de L'ilatte - Mardi 28 décembre 2021 de 08h00 à 12h30



« LocaMob » - Service d'aide à la mobilité.

Vous êtes au R.S.A. ou en C.D.D.I. Vous avez des problèmes de transports.

LocaMob loue des vélos et des scooters :

- Pour la recherche d'emploi, de stage, de formation.
- Pour l'accès au lieu de travail, de stage, de formation.

LocaMob vous accompagne individuellement pour l'accession à la mobilité.

Contact : Laurent Wascowiski au 05.46.9356.14.



Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « Saujon Solidarité » pour le canton de Saujon.

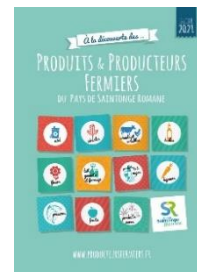
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à Saujon

Calendrier : 15/01-29/01-12/02-26/02-12/03-26/03-09/04-23/04-07/05-21/05-18/06-02/07-16/07-30/07

Le samedi de 8h30 - 11h00

Jeudi 02/06 à partir de 17h00

Les personnes doivent se présenter à la Mairie ou au CCAS de leur lieu de résidence ou à une assistante sociale qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire. Vous devez vous munir de sacs propres : 1 sac pour les conserves, pâtes, riz..., 1 sac pour les légumes et fruits, 1 sac Isotherme avec un pain de glace obligatoire pour les surgelés. Contribution financière de 2 € par personne âgé de plus de 2 ans.



Guide des producteurs fermiers de la Saintonge Romane

Ce guide présente chaque producteur par spécialité : produits, lieux de vente, actualité. Une carte afin de retrouver plus facilement les exploitations des producteurs du territoire, le calendrier des manifestations fermières.

Guides disponibles à la mairie et sur

www.payssaintongeromane.fr

INFORMATIONS GENERALES



Le TAD est à la disposition de tous, offrant une solution de transport de proximité à un tarif très modique, 2€ le voyage tout public, 3.60 € aller/retour, 0,40€ le voyage solidaire sur présentation de la carte vers les villes les plus proches.

Sous réserve d'une réservation téléphonique préalable, chacun peut donc être pris en charge par un transporteur à son domicile pour être transporté une à deux fois par semaine vers les villes de St Porchaire, Rochefort et Saintes.

Dépliant disponible en Mairie ou sur réservation au 0 800 73 01 46 (appel gratuit) la veille du départ avant 17h en semaine et au plus tard le vendredi 17h pour le samedi et le lundi.



Le Gouvernement a annoncé la dématérialisation totale des démarches administratives pour la fin de l'année. La Communauté de Communes souhaite vous accompagner dans cette transition. France Service vous propose un accompagnement au quotidien de vos démarches administratives. Aide à l'utilisation des services en ligne. Venez nous rencontrer au 34, rue Nationale à Saint-Porchaire 17250 - Tél 05.46.73.19.90 - franceservices@coeurdesaintonge.fr.

Ateliers gratuits: smarthphone, tablette, bureautique, déclaration impôts en ligne, sécurité numérique... (Maxima Moumouni, conseillère numérique)

Lundi : 14h00-16h00 / mardi : 09h00-12h30 et 15h00-19h00 / mercredi : 09h00-12h30 et 14h00-16h00 / jeudi : 09h00-12h30 / vendredi : 09h00-12h30 et 14h00-16h00 / fermé le samedi.



Nouveaux résidents

Si vous arrivez dans notre commune ou si vous nous quittez, si votre foyer compte une (des) personne(s) en plus ou en moins (naissance, décès, mariage, pacs, colocation, concubinage, départ ou retour d'un étudiant...) ou en cas de changement de locataires, il est nécessaire de vous signaler en Mairie. La redevance des ordures ménagères est calculée en fonction du nombre de personnes vivants dans chaque foyer pour un ramassage par semaine le vendredi matin. Pour toutes modifications de situation, les pièces justificatives doivent être présentées au secrétariat de la mairie dans un délai de trois mois afin que le changement de situation soit pris en compte dans l'année en cours.



Conservation de documents

Quelle est la durée légale de conservation de différents documents administratifs ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>



Pensez à prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Le demandeur doit être muni d'une pièce d'identité et ne pas signer ni dater les documents avant.

La légalisation d'une signature sert authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel.

NUMEROS UTILES



Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 683 208

INFORMATIONS GENERALES



Les valeurs de l'ASA

Notre mission :

Créer un lien social fort, rompre la solitude et l'isolement par une téléassistance de proximité, attentive et personnalisée

Notre action :

Participer au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, ou isolées, en leur assurant une sécurité et une autonomie sereine.

Proximité, écoute, convivialité



Contact : 05.46.06.05.00

Mail teleassistanceasa@wanadoo.fr

5 rue d'Arsonval - 17200 Royan



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Une équipe de professionnels assure, à domicile des prestations d'aide à la personne (aide au lever, à la toilette, au repas et aux courses), des services ménagers. 05.46.97.50.88.

Portage de repas à domicile : 05.46.97.57.31

Jardinage : 05.46.97.50.42

NOS ENGAGEMENTS :

- Services de qualité et adaptés à vos besoins
- Salariés sérieux et qualifiés
- Devis gratuit
- Prestations 7j/7

www.aider17.fr - www.aider17-saad.fr

Nexecur
Groupe Crédit Agricole

Filiale protection et sécurité
du groupe Crédit Agricole

Télésurveillance assurée 24h/24
et 7j/7 toute l'année

Contact : 06.71.19.41.38 (M. KERMORVANT)

Mail : julien.kermorvant@nexecur.fr



Nos services s'adressent aux :

-personnes en activité

-familles

-personnes âgées et/ou handicapées

Les services proposés peuvent varier d'une association à l'autre. N'hésitez pas à prendre contact auprès de l'**association la plus proche de chez vous** ou auprès de la Fédération au

05 46 93 66 99 ou sur info.fede17@admr.org

Tarifs : 22,50 euros / heure d'intervention

50 % de crédit ou de réduction d'impôts.

AUTONOMIE

aide et accompagnement à domicile

garde à domicile de jour et de nuit

livraison de repas

téléassistance Filien

assistance informatique à domicile

EHPAD de Bernay Saint Martin

DOMICILE : ménage, repassage

FAMILLE : garde d'enfants à domicile, soutien aux familles à domicile, lieux d'accueil enfants - parents

CONTACT

Fédération ADMR de Charente-Maritime

Fief Montlouis

2 bis, route de Marsais

BP 10504

17119 SAINTES Cedex

[05 46 93 66 99](tel:0546936699)

Accueil Familial d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées. Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes.

Si vous êtes intéressé par ce métier solidaire à domicile ou si vous cherchez une place disponible en famille d'accueil, contactez les services du Département au :

05.46.31.73.36 ou 05.46.31.73.32

Mail : da-esms@charente-maritime.fr

Plus d'information sur le site www.charente-maritime.fr

OCTOBRE ROSE

Notre commune a participé à OCTOBRE ROSE afin de soutenir LUCIDE 17 dans son action de sensibilisation au dépistage.



LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Qui est concerné ?

| Dépistage cancer du col de l'utérus | Dépistage cancer du sein | Dépistage cancer colorectal |
|--|--|---|
| <p>PROCTOS TOUS DS 7 ANS</p> <p>de 25 À 29 ANS</p> | <p>MAMMOGRAPHIE TOUS DS 2 ANS</p> <p>de 50 À 74 ANS</p> | <p>TEST TOUS LES 2 ANS</p> <p>de 50 À 74 ANS</p> |
| <p>TEST HPV TOUS DS 3 ANS</p> <p>de 30 À 65 ANS</p> | | |

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle-Aquitaine (CRCCDC-NA) coordonne les 3 dépistages organisés des cancers. Vous avez une question concernant le dépistage des cancers ? Notre équipe est à votre disposition pour vous répondre :

Centre de Dépistage des Cancers de Charente-Martinie
1 boulevard Vallée - 17100 SAINTES
05.49.90.0722
contact17@depistagecancer-na.fr

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Nouvelle-Aquitaine



Octobre rose 2021

NOUS ENSEIGNONS POUR LA PREVENTION DU CANCER DU SEIN

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN
DE 50 À 74 ANS
CEST TOUS LES 2 ANS

#SensibilisationCancers

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Nouvelle-Aquitaine



FIL EN AIGUILLES

Le fil en aiguilles remercie toutes les adhérentes qui viennent participer à nos activités les mardis après-midi à partir de 14h, et cela toute l'année. C'est un plaisir de se retrouver !

Ce moment convivial se déroule toujours dans la bonne humeur.

Toutes les personnes intéressées par l'une de nos activités sont les bienvenues (tous niveaux acceptés, même débutantes).

- Couture, tricot, patchwork, crochets,
- Boutis, hardanger, points comptés
- aussi fabrication de chapeaux, sacs, chaussettes,



Vers 16 h, la pause gâteaux et café est la bienvenue !!!!

VOUS AVEZ DES RESTES DE TISSU, DES PELOTES DE LAINE, DES COTONS A BRODER ET AUTRES MERCI DE PENSER A NOTRE ASSOCIATION

A déposer le mardi de 14H à 18H à la salle ou bien Chez Mme RAFFE Marie Madeleine

Nous remercions la municipalité pour la subvention qui nous a été allouée

Au seuil de la nouvelle année, Fil en Aiguilles vous présente ses meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour 2022.

Les membres du bureau

LE CLUB DES BALANZACAÎNÉS
vous souhaite une bonne fin d'année
et nos meilleurs vœux pour 2022

C'est au nom de tous les membres du bureau et de toute l'équipe qui m'entoure que nous vous présentons ces bons vœux.

Inutile de vous rappeler les conditions sanitaires qui nous perturbent depuis bientôt deux ans. De ce fait, le Club n'a pas pu assurer ses activités traditionnelles en 2021.

Toutefois, le 8 décembre, nous avons organisé un repas gratuit suivi d'un spectacle intitulé « Le Tour de France en chansons ». Cette journée, très appréciée, a été conclue par la remise des boîtes de chocolats.

Pour l'année 2022 sont prévues :

*Les activités mensuelles et traditionnelles en salle. Le calendrier 2022 sera offert à tous les adhérents. Il mentionne les dates de réunion du Club, des concours de belote et des repas ainsi que les sorties (journées et voyage) qui seront programmées en fonction des autorisations en vigueur.

Notez que, dans la mesure du possible, nous souhaitons reprendre dès le 5 janvier la réunion du Club (avec Assemblée Générale).

*Nous pensons à celles et ceux qui ont des problèmes de santé ainsi qu'à toutes les familles qui ont perdu un proche.

Merci à la municipalité pour la subvention et la location de la salle polyvalente.

Enfin, que vous soyez de Balanzac ou des environs, sachez que toute l'équipe se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022 et pour les années suivantes. Pour rester en bonne santé, faisons-nous tous vacciner.

Passez de très bonnes fêtes.

Bien cordialement,

Le Président,

Yves HERVAUD

Meilleurs Vœux

AMICAL BALANZACAIS

En raison des mesures gouvernementales liées au COVID, nous n'avons pas pu reprendre nos activités.

Nous avons décidé d'organiser un repas des anguilles le 5 décembre 2021 en limitant le nombre de personnes à 150.

Cependant en raison de l'évolution constante de la pandémie, nous espérons pouvoir organiser nos prochains repas, soit :

- 16 janvier 2022 Repas des anguilles
- 15 mai 2022 Repas entrecôtes
- 31 juillet 2022 Randonnée pédestre et pique-nique
- 4 décembre 2022 Repas des Anguilles

Pour tous renseignements, contacter Mme Ghyslaine GOMBAUD au 0607120257 ou M. Dominique BOITEAU au 0546228637.

L'équipe de l'Amical vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une belle année 2022.



ACCA BALANZAC

En Charente-Maritime, chaque Commune est pourvue d'une association communale de chasse agréée. Notre ACCA rassemble 30 chasseresses et chasseurs.

Créée le 23/11/1968, elle est l'une des plus anciennes associations de la Commune. Nous nous réunissons dans notre local situé provisoirement à la Moulinette, dans lequel nous sommes ravis d'accueillir tous nos voisins et amis.

Nous chassons à compter du 1^{er} juin le sanglier et le brocard pour limiter les dégâts aux cultures agricoles, puis au cours de l'été et de l'automne, d'autres gibiers deviennent chassables pour voir leur période se clôturer au cours de l'hiver, au plus tard le 31 mars pour le sanglier.

L'ACCA et la Fédération Départementale des Chasseurs ont des statuts réglementés par la loi, l'ACCA exerce son activité sous le contrôle de la FDC et des services de l'Etat. Nos actions multiples en faveur de la nature et du territoire sont méconnues. Nous plantons des haies, des jachères, des buissons qui profitent à toute la faune sauvage. Nous restaurons des mares pour que les animaux puissent s'abreuver. Nous régulons les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, nous nettoignons les déchets.

Nos opposants agitent le foulard des accidents, mais ils sont infiniment peu nombreux, nous avons moins d'accidents mortels que bien d'autres pratiques : 10 pour la chasse sur 20.000/an en France, étant précisé que 90 % des victimes sont les chasseurs eux-mêmes.

Alors que 80 % des territoires ruraux sont privés, il est difficile de comprendre les revendications des urbains qui voudraient pouvoir bénéficier des efforts et du travail quotidien des ruraux sans y contribuer. Les champs, les bois, les chemins sont entretenus, des taxes foncières sont payées, la Nature n'appartient pas à tout le monde.

Malgré nos actions en faveur de l'intérêt général, largement financées par nos propres cotisations, la société moderne nous rejette de plus en plus. Des injures verbales, des invectives gestuelles, des destructions matérielles, des provocations en réunion,... Nous subissons des procédures judiciaires que nous gagnons le plus souvent, nous sommes victimes d'attaques gratuites de la part des médias orientés ou de militants anti-chasse qui veulent voir disparaître notre liberté pourtant acquise à l'occasion de la Révolution Française : Qu'est-ce qu'être citoyen français aujourd'hui ? pour nous, il s'agit de préserver les libertés individuelles dans le respect de la nature et des traditions léguées par nos anciens. Celles qui fondent notre identité.

La chasse est une des rares activités qui, encore aujourd'hui, permet à un grand-père de partager et transmettre une pratique à ses enfants et petits-enfants. Quelle autre activité peut s'en prévaloir ?

Vous ne connaissez pas la Chasse ? Vous êtes curieux/curieuse et vous voulez vous forger votre propre opinion de manière objective ?... Venez nous rencontrer, nous vous accueillerons avec joie !

La chasse c'est des émotions à partager.

Sur ce long discours, je me permets de vous souhaiter A Tous Mes Meilleurs Vœux pour la Nouvelle Année.

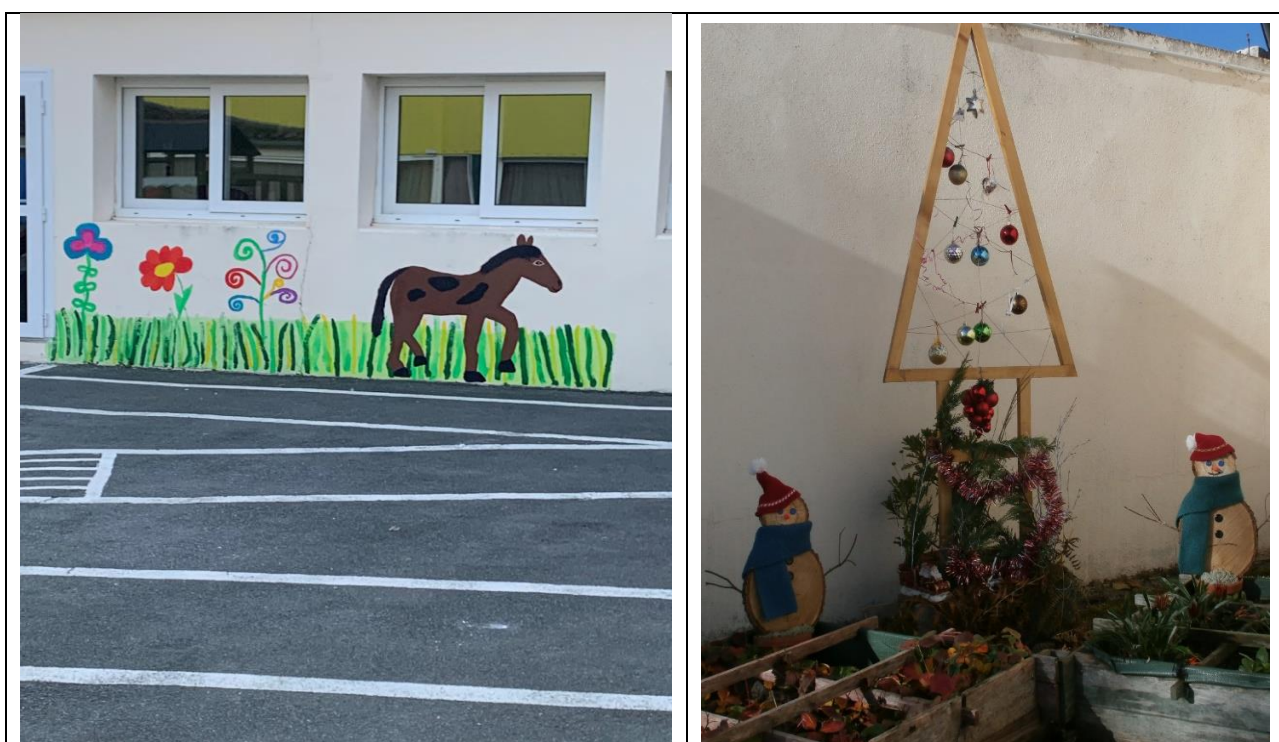
Le Président,
F. ALVARD

VIE DES ECOLES

L'école de Balanzac a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2021 pour accueillir 40 élèves de la toute petite section à la moyenne section soit des enfants de 2 ans à 4 ans.

Les conditions sanitaires sont respectées et tout est mis en œuvre pour le bien être des élèves. Nous remercions la municipalité, pour les moyens donnés et également les parents qui ne peuvent entrer dans les classes pour le moment.

Au cours des activités pédagogiques complémentaires du mois de septembre et octobre, nous avons profité du beau temps pour continuer la fresque sur le mur de la cour de l'école. Un projet découverte sensorielle autour du poney est en cours de préparation c'est pourquoi nous avons opté pour dessiner un petit cheval sur notre mur ! Ce temps privilégié en petit groupe, permet le travail du langage mais aussi l'expression et la cohésion en début d'année.



Petit à petit nous continuons d'embellir notre école et l'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir installé des volets roulants pour les fenêtres de l'école cela est plus sécurisant. Nous remercions également madame Gombaudo pour l'entretien des jardinières devant l'école et ses décorations d'halloween et de Noël.

Info pratique : Pour les inscriptions rentrée 2022, enfants nés en 2019, adressez-vous en mairie.

Tous les élèves et l'équipe enseignante de l'école maternelle Josiane Baudet Simmoneau vous souhaitent De joyeuses fêtes et une belle année 2022 !

ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS

La Tribu de Nava



Accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

(Sauf Noël et 2 dernières semaines d'août)

Pour les vacances de la Toussaint, nous avons voyagé dans le temps, à l'époque des dinosaures et des hommes préhistoriques. Au programme : grands jeux sportifs, ateliers bricolage, visite du Paléosite de Saint Césaire et veillée pour les grands. Un atelier lecture et découverte de la bibliothèque de Nancras a également pu être mis en place grâce aux bénévoles.



Les vacances de février 2022 n'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt à la Tribu !



La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS - latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71
Facebook : La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras

Accueil Péri-scolaire
RPI
(Balanzac-Nancras-Sablanceaux)
2021-2022

SIVOS Seudre Saintonge



38 Rue des Ecoles
17600 Nancras

Sivos.seudre.saintonge@gmail.com

05 46 95 28 71

06 24 27 74 65



ATELIER PÉRISCOLAIRE
BOUGE TON CORPS !

- de 6ans
 + de 6ans

Tous les mercredis
 de 10H45 à 11H 45

Balanzac Nancras Sablonceaux SIVOS Seudre Saintonge
 Accueil de loisirs Péri-scolaire
 SIVOS Seudre Saintonge
 38 rue des Ecoles 17600 Nancras
 Tél. 0546952871 - 0624277465
sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Le mercredi 8 décembre, le Père Noël est venu nous rendre visite, il a apporté des chocolats aux enfants qui ont également pu découvrir les nouveaux jeux pour l'accueil périscolaire avant de prendre le goûter de Noël.



- | | | |
|---------------|--|--|
| - 6ans | <u>Mercredi 05 Janvier 2022</u> | +6ans |
| | Activité matinale « Mobilisation articulaire » | |
| | CYCLE : « LES COULEURS » | CYCLE : « RELAIS » |
| | 1-Parcours motricité (fiche 1) | 1- Relais (fiche 5) |
| | Activité : Après-midi | Activité : Après-midi |
| | « Fabrique ton calendrier » | |
| - 6ans | <u>Mercredi 12 Janvier 2022</u> | +6ans |
| | Activité matinale « Mobilisation articulaire » | |
| | CYCLE : « LES COULEURS » | CYCLE : « RELAIS » |
| | 1- « La vie en couleurs (Fiche : « Equilibre ») | 1- Relais (Fiche 6) |
| | Activité après-midi | Activité après-midi |
| | « Atelier éveillé musical » | |
| | Association ; « Les coquelicots de Sablonceaux » | |
| -6ans | <u>Mercredi 19 Janvier 2022</u> | +6ans |
| | Activité matinale « Mobilisation articulaire » | |
| | CYCLE : « LES COULEURS » | CYCLE : « RELAIS » |
| | 1- « La vie en couleurs Fiche :chamboultout» | 1- Relais (Fiche 7) |
| | Activité après-midi | Activité après-midi |
| | 2- « La mosaïque de couleurs Fiche : motricité | 2- Jeux de société |
| -6ans | <u>Mercredi 26 Janvier 2022</u> | +6ans |
| | Activité matinale :« Mobilisation articulaire » | |
| | CYCLE : « LES COULEURS » | CYCLE : « RELAIS » |
| | 1- « La vie en couleurs Fiche : « chamboultout 2 » | 1- Relais (Bilan) |
| | Activité : Les mains en couleurs | Activité : Art graphique « Petites bêtes » |

RECUEILLEMENT AUTOUR DE LA CRECHE

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021

15 H 00

NOUS VOUS INVITONS A L'ÉGLISE DE BALANZAC
POUR UN MOMENT FRATERNEL
AUTOUR DE LA CRÊCHE



Nous vous rappelons que l'église est ouverte tous les jours (sauf mauvais temps).

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au fleurissement de l'église tout au long de l'année.

MESSES DE NOEL



Eglise de Saujon

Le Vendredi 24 décembre à 18h30

Le samedi 25 décembre à 10h30

ETAT CIVIL ANNEE 2021

Naissances



MERCIER Lucas, né le 10 janvier 2001 à Saintes (17)
TROCHUT Mya, née le 27 juillet 2021 à Saintes (17)
DRILLAUD Amélia, née à le 18 août 2021 à Saintes (17)
LAPEYRONNIE Ruben, né le 4 septembre 2021 à Saintes (17)

Mariages



CHANTEREAU Alexandre et **PERROT** Clara, le 17 juillet 2021
BELLOCHE Sébastien et **PIERRE** Isabelle, le 28 août 2021
BERNARD Jean-Guy et **QUIEVREUX** Véronique le 23 octobre 2021

Décès



Mme **MERCIER** Simone épouse **GUIMBERTEAU**, le 11 février 2021
Mr **GIRARDEAU** Pierre, le 3 février 2021
Mr **EUGENE** Michel, le 14 mars 2021
Mr **GUIMBERTEAU** Hubert, le 12 juillet 2021
Mr **VEILLARD** Jean-Claude, le 11 septembre 2021
Mme **GUINET** veuve **CHABAUD** Claire, le 23 octobre 2021

INFO MAIRIE

Pendant les fêtes, la Mairie sera fermée le Vendredi 24 décembre après-midi (ouverture de la Mairie de 9h à 12h)
Et le Vendredi 31 décembre après-midi (ouverture de la Mairie de 9h à 12h)



RECETTE GATEAU DES ROIS

INGRÉDIENTS

1 [orange](#) bio
1 [citron](#) bio
20 g de [sucre](#)
155 g de [farine](#)
3 g de sel
5 g de levure fraîche
55 g d'écorces d'orange confite
100 g d'œufs entiers
120 g de [beurre](#) + un peu pour le moule
15 g de fleur d'oranger
[confiture](#) d'abricots
pistaches et [noisettes](#) entières
[sucre](#) en grains



PRÉPARATION

- 1. Râpez les zestes du citron et de l'orange, puis mettez-les dans le sucre.
- 2. Dans la cuve d'un robot muni d'un crochet, versez la farine, le sel et le sucre avec les zestes, la levure et les écorces d'orange confite. Commencez à pétrir sur vitesse 1, ajoutez les œufs un à un, puis pétrissez 8 mn. Passez en vitesse 2 pendant 3 mn, avant d'ajouter le beurre mou. Pétrissez 4 mn encore. Ajoutez la fleur d'oranger. Couvrez la cuve avec un linge humide et laissez pousser 1 h à température ambiante.
- 3. Rabattez la pâte, puis formez une boule. Beurrez légèrement un moule à manqué en forme de couronne. Réalisez un trou au milieu de la boule et posez-la au fond du moule. Tassez la pâte, puis mettez-la à pousser 1 h dans le four à 25-30°/th.1.
- 4. Préchauffez le four à 170°/th. 5-6, enfournez la brioche 25 mn. Démoulez et laissez refroidir.
- 5. Faites chauffer un peu de confiture d'abricots pour la liquéfier, puis nappez-en le gâteau des rois. Décorez avec quelques pistaches, noisettes et grains de sucre.

